

L'OCRI détecte une menace de cybersécurité

le 18 août 2025

Type : Communiqué >

Généralités

Personne(s)-ressource(s)

Sean Hamilton

Directeur des communications et des affaires publiques

416 308-6497

shamilton@ciro.ca

Remarque : L'OCRI ne communiquera jamais avec vous concernant la présente situation en vous demandant par téléphone ou par courriel des renseignements personnels ou financiers.

Le 18 août 2025. Toronto (Ontario) Le 11 août 2025, l'OCRI a identifié une menace en matière de cybersécurité. Par mesure de précaution, l'OCRI a fermé de manière proactive certains de ses systèmes pour en assurer la sécurité et a immédiatement ouvert une enquête. Pendant toute cette période, les fonctions essentielles sont demeurées accessibles.

Les activités de surveillance des marchés boursiers en temps réel de l'OCRI se poursuivent normalement, sans aucune menace active dans nos systèmes.

L'enquête est en cours et l'OCRI collabore avec des experts externes en cybersécurité et en droit, ainsi qu'avec les forces de l'ordre.

Le 17 août, les résultats préliminaires de l'enquête ont indiqué que certains renseignements personnels des courtiers membres et de leurs personnes inscrits ont été touchés. Étant donné les normes de sécurité élevées que l'OCRI attend d'elle-même et de ses membres, nous sommes profondément préoccupés par cette situation, et nous savons que nos membres le seront aussi. Notre priorité est d'enquêter activement pour déterminer quels inscrits ont pu être touchés et, une fois que cela est fait, d'aviser directement ces personnes et de leur offrir des services d'atténuation des risques. De plus amples renseignements seront communiqués en temps utile.

Il est important de noter que les investissements des Canadiens ne sont pas menacés. L'OCRI ne reçoit des informations que sur un échantillon d'investisseurs par le biais de ses fonctions de surveillance de la conformité des membres. Si l'enquête révèle que les informations d'un investisseur ont été compromises, l'OCRI informera cet investisseur et lui fournira des services d'atténuation des risques.

* * *

À propos de l'OCRI

L'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) est l'organisme d'autoréglementation pancanadien qui surveille l'ensemble des courtiers en placement et des courtiers en épargne collective et toutes les opérations que ces courtiers effectuent sur les marchés des titres de capitaux propres et des titres de créance au Canada. Il est déterminé à protéger les investisseurs, à assurer une réglementation efficace et uniforme et à renforcer la confiance des Canadiens dans la réglementation financière et les personnes qui s'occupent de leurs placements. Pour plus de renseignements, visitez le [www.ocri.ca \(https://www.ocri.ca/\)](https://www.ocri.ca/).

-30-

Bienvenue sur le site OCRI.ca!

Fermer cette fenêtre